

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Inscriptions 1^{er} page 10 fr. la ligne; Echos : 5 fr.; 2^e page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef: Emile LACROIX

Abonnements Tunisie-Constantine : 15 fr. par an. France 12 — Etranger 20 fr. par an.

L'Arrivée de M. Peyrouton

Ministre Résident général en Tunisie

Après nos confrères de la presse quotidienne du matin ou du soir, nous n'avons rien à dire de neuf sur l'arrivée de notre nouveau Résident Général qui a produit la meilleure impression sur toute la population qui l'attendait du port à la Résidence Générale ou lors de ses visites à S. A. le Bey, aux corps constitués, aux autorités civiles et militaires, enfin à tous ceux désignés par le protocole.

M. Peyrouton est fort charpenté, il a une expression de puissance et d'autorité qui contraste avec son prédécesseur dont l'état maladif n'échappait à personne de ceux qui l'ont approché.

Il reçut même un jour des délégations dans sa chambre à coucher alors qu'il était alité, et Jouhaux lui-même ne fut pas reçu autrement, ce qui aurait été assez plaisant si l'on n'avait su que M. Manceron était réellement obligé de garder la chambre.

Cette maladie est certainement pour une grande part dans la situation pénible dans laquelle la Tunisie se débat car, sans énergie, il ne put lutter contre ceux qui ont refusé catégoriquement et énergiquement de participer au déficit du budget et acculé le pays presque à la faillite comme vient de nous le faire savoir M. Peyrouton après quelques jours d'examen attentif de la situation financière dans laquelle se débat le Protectorat.

N'ayant pas été appelé à la Résidence comme nos confrères quotidiens, malgré notre longue périodicité, nous n'avons pas aujourd'hui à faire connaître les cas spéciaux où l'on pourrait trouver matière à économies, ici 100.000 francs, là 60 et ailleurs des dizaines et des dizaines de millions de francs qui remettraient d'aplomb le budget et rendraient l'élasticité aux services financiers pour éviter la chute finale dans l'inconnu.

Mais aujourd'hui, ce qui presse le plus, c'est la situation critique des colons et des fellahs qu'il faut sauver de la ruine, ceux qui ont pu naturellement échapper aux poursuites judiciaires dont ils étaient l'objet de la part de créanciers avides, souvent usuriers, ou d'un fisc sans pitié.

Le reste viendra après. Sur ce nous réitérons à M. Peyrouton, qui est un des nôtres, ainsi que nous l'apprend la « Presse Coloniale » de Paris, qui publia un communiqué du Syndicat de la Presse Coloniale où il est dit :

Enfin, le Syndicat a, avec joie, accueilli la nomination de M. Peyrouton aux hautes fonctions de Résident Général de la Tunisie. M. Peyrouton est membre actif depuis de longues années, de l'Association à laquelle il porte toujours un très vif intérêt.

Cela nous réjouit de le savoir toujours un peu des nôtres.

Nous allons terminer ces quelques lignes en lui demandant si dans l'état où se trouve la Régence il est nécessaire de conserver l'Office tunisien de Paris avec tout son personnel inutile de directeur, sous-directeur, dactylos, souvent employés dans des ministères, d'autant plus que M. Geoffroy-Saint-Hilaire est arrivé à l'âge de la retraite, ayant dépassé la soixantaine. Et ce personnel parisien, ou d'autres villes, toucherait le tiers tunisien, ce qui serait un comble si la chose était exacte.

En tout cas, après la retraite du di-

recteur, faisons rentrer à Tunis tous les autres ou, au besoin, n'y laissons que deux fonctionnaires, un directeur et une employée et un garçon de bureau comme autrefois à l'Office tunisien d'hivernage de la rue Meyerbeer, puis Tronchet, qui comprenait Carcassonne et Mme Vee Ferry et le garçon de bureau et n'en abattait pas moins une forte besogne.

Et, de plus, Carcassonne était chargé des relations avec la Chambre des Députés et du Sénat.

Economisons, économisons, et nous sortirons du bourbier où la maladie de M. Manceron nous a plongés.

J. S. P.

Après l'échauffourée de Monastir

Une étrange coïncidence

Nous ne voulons accuser personne, du reste nous ne sommes et n'avons jamais été. Dieu merci, des pourvoyeurs de prisons, mais nous ne pouvons nous empêcher de citer ce qui nous a été dit par un indigène inconnu qui s'est écrié après sa confession.

Le père du petit mort est natif de Monastir; de par ses fonctions à la Driba il est en relations avec des avocats nationalistes ou destouriens qui sont eux-mêmes aussi de Monastir.

Ne leur a-t-il pas, par hasard, confié que son enfant laissait peu d'espoir de guérison et qu'il allait se rendre à Monastir pour le faire enterrer dans sa ville natale au cas où Allah le rappellerait à lui ?

Comme le père est naturalisé français, le fait a pu être rapporté aux Monastiriens en leur disant que si l'enfant venait à mourir il fallait empêcher qu'il fut enterré parmi ses ancêtres mais hors ou dans un coin réservé du cimetière.

Cette communication, on le conçoit, a provoqué l'émotion qui s'est traduite par la brutale opposition à l'enterrement, les jets de pierre, les coups de marteau, la fusillade avec mort d'homme et plusieurs blessés.

Le Tanquet de Souss est saisi de l'affaire, laissons-le lui débrouiller seul et procédons à la manifestation de la vérité qui entraînera la comparution devant le tribunal criminel de tous les auteurs.

Une lettre de M. Emile Morinaud

Nous recevons de notre cher et vieil ami, M. Emile Morinaud, ancien ministre, député-maire de Constantine, la lettre suivante sur M. Peyrouton que nous nous faisons un plaisir de publier dans la « Petite Tunisie ». La doyenne des journaux tunisiens, n'en déplaise à nos confrères, et particulièrement notre excellent et bon confrère R. de la Porte :

Le Touquet, Hôtel Picardie, 10 août 1933.

Cher ami, Je lis votre mot sur M. Peyrouton. Oui, avez foi en lui.

C'est un administrateur de premier ordre, un homme à la fois habile et ferme. Il dispose au Parlement d'appuis que n'a eus aucun ancien Résident Général.

Comptez parmi ces appuis, toute la représentation algérienne, dévouée à cet homme qu'elle a appris à estimer et à aimer.

L'Anti-France en Tunisie, sera bientôt frappé à mort. Amnistie pour le passé, c'est entendu. Mais pour l'avenir, aucune attaque contre la France et son loyal ami le Bey ne sera tolérée.

L'Anti-France pour laquelle en juillet 1930, à la tribune de la Chambre, je demandais déjà — inutilement, hélas ! — l'application des fortes lois, sera très rapidement expurgée du sol tunisien dont après cinquante ans de protectorat français elle est la lépre et la honte.

Quant aux mesures de simple justice qu'attendent l'agriculture et la viticulture tunisiennes, nul autre mieux que votre nouveau Résident Général ne pourra d'ici

quelque temps l'obtenir. Il réussira aussi bien de tous côtés.

Il est temps que l'Afrique du Nord ne fasse qu'un.

Amitiés, MORINAUD.

« J'exprime le vœu que M. Peyrouton « reste à Tunis — pour la France et la « Tunisie — aussi longtemps que M. Ala- « petite.

« Quel honneur pour lui que de pou- « voir dire alors à ses habitants et à son « gouvernement :

« Je laisse la Tunisie prospère, calme « et française de cœur et d'esprit.

« Voilà mon vœu. » M.

« Nous avions donc raison de dire que le « choix était bon puisque M. Morinaud ne « marchande pas ses félicitations si amicales « à M. Peyrouton. »

Pour sauver la Tunisie de la faillite

Convoqué à la Résidence Générale par M. Peyrouton, nous n'avons pu nous y rendre par suite de notre état de santé, mais nous savons par nos confrères ce que le Ministre voulait nous demander, alors notre présence n'était pas indispensable, sauf le regret de n'avoir pu faire la connaissance du Résident. Ce sera pour une autre fois.

Le concours de la presse ne lui fera pas défaut si les fonctionnaires comprennent qu'ils doivent eux aussi coopérer au sauvetage, sinon à quoi bon chercher des remèdes inefficaces car ces Messieurs grignotent 350 millions sur les 660 du total du budget !

On voit par ces chiffres qu'on peut et doit faire des coupes sombres parmi les 12.000 fonctionnaires qui grignotent le budget.

Qu'on commence donc par réduire le train de maison, car il y a beaucoup trop d'emplois inutiles dans certaines Administrations et, dans d'autres, les traitements et les indemnités représentent un chiffre trop élevé qu'il faut réduire sans perdre une minute, car si l'on tarde jusqu'à la rentrée d'octobre, les budgétivores — ceux qui sont inutiles, naturellement — feront un tel tapage que le Ministre pourrait peut-être reculer pour ne point s'aliéner les sympathies des criards.

Et alors qui paierait ? Ce serait la faillite irrémédiable, mais nous avons confiance dans le courage du Résident Général qui ne se laissera pas dominer par la meute qui veut par fas et ne fas conserver des primes ou des emplois qui doivent cesser puisqu'il n'y a plus aucun autre travail à accomplir que la lecture des journaux.

En Algérie, la décision relative à la contribution exceptionnelle sur les traitements des fonctionnaires algériens votée par les Délégations financières s'appliquera suivant les modalités suivantes :

Pour l'exercice 1933 et à compter du premier mars, il sera établi sur les traitements, soldes, salaires, autres que les salaires régionaux des personnels rétribués sur le budget spécial de l'Algérie, les budgets annexes, les budgets des offices, sous déduction de 3.000 francs pour la femme non fonctionnaire et de 3.000 francs pour l'enfant mineur, une contribution exceptionnelle. Le quart colonial, l'indemnité algérienne et l'indemnité d'Algérie seront compris dans le calcul de ladite contribution.

Le tarif en est fixé comme suit : 2 p. 100 sur la tranche de 12.000 à 20.000 francs; 3 p. 100 sur la tranche de 20.000 à 35.000 francs; 4 p. 100 sur la tranche de 35.000 à 50.000 francs; 5 p. 100 sur la tranche de 50.000 à 65.000 fr.; 6 p. 100 sur la tranche de 65.000 à 80.000 francs; 7 p. 100 sur la tranche de 80.000 à 100.000 francs; 8 p. 100 sur la tranche de 100.000 francs et au-dessus.

La situation de famille à envisager pour les abattements est celle de l'agent au premier mars.

Voilà ce qu'il faut faire indépendamment de la suppression de certaines indemnités et le licenciement du personnel inutile par la mise à la retraite des plus de 60 ans.

Opinion libre

JUSTICE

Le mot justice a deux sens. Tout d'abord il signifie la vertu qui consiste à reconnaître à chaque chose sa véritable

valeur. En second lieu, il désigne tout l'appareil judiciaire, les tribunaux et les magistrats s'éloignant ainsi de toute idée de vertu.

Etre juste, c'est avoir un état d'esprit objectif qui vous permette d'émettre des jugements impartiaux sur les faits que l'on examine et que l'on considère dans son intégrité. Etre juste, c'est savoir se détacher de soi-même de toute passion, de toute contingence personnelle, pour se prononcer en toute équité.

La justice, second sens du mot, n'a évidemment aucun rapport avec la première.

Entrez dans un palais de justice, vous verrez sous les hautes voûtes des robes noires à rabats blancs qui s'agitent, se congratulent, marchent à grands pas ou bavardent assis sur les banquettes de la salle des pas perdus.

Avocats, magistrats, greffiers, huissiers n'ont aucune analogie avec la justice vertu. Ils vivent de la justice tout court.

L'idée de justice avec celle de liberté a présidé à la constitution des Etats démocratiques, c'est en son nom que se sont faites les révolutions, mais jusqu'ici la justice a toujours été vaincue; les forts et les habiles n'ont fait autre chose que réorganiser en leur faveur l'injustice.

Le sentiment de la justice est une conquête de l'évolution, en dehors de lui il n'y a plus que la guerre, c'est-à-dire l'insécurité et le malheur.

F. DREVON.

Pourquoi le prix du pain augmente-t-il depuis 2 mois

Nous nous voyons aujourd'hui obligé de demander à qui de droit — notre entendement étant en défaut — comment il se fait que depuis deux mois les farines et le pain sont en hausse.

L'industrie locale continue à marcher sur ses réserves. Fidèle à une consigne dont nous n'avons pas à rechercher les causes, elle n'a jusqu'à ce jour rien acheté. Elle opère donc sur une matière première dont le prix est resté immuable, ou augmenté, si l'on veut, de quelques intérêts.

Pourquoi le prix de la farine et partant celui du pain ont-ils été réglés sur des cours de blé qui n'ont pas encore été appliqués ?

Le prix minimum du blé est fixé à 115 francs et pendant ce temps sans le moindre contrôle dans des officines d'apparence modeste mais où se traitent de grosses affaires dans les halles contrôlées sur les marchés, sur les routes, dans les propriétés, on achète 90, 100 et 105 francs des blés qui sont immédiatement revendus à gros bénéfices.

C'est un scandale qui doit cesser. M. BONNEFOY.

M. Emile Morinaud et la Tunisie

Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les articles que consacre le « Républicain de Constantine » à la Tunisie.

Nous ne nous tromperons certainement pas en affirmant que l'auteur n'est autre que notre excellent ami, ce qui leur donne plus de poids.

Et au nom de la Tunisie, dont nous croyons être un peu le porte-parole, comme doyen de la presse tunisienne, nous lui adressons un grand merci.

« Saluons comme une victoire du bon sens la nomination à Tunis de M. Peyrouton. Il fallait là un fonctionnaire nord-africain connaissant surtout et à fond l'excellente expérience algérienne qui doit servir aux deux ailes de l'Afrique du Nord de base, de directive, de grande leçon. Il fallait un homme assez jeune (M. Peyrouton va avoir 46 ans) pour être là-bas un deuxième Alapetite, pour y rester longtemps après et redresser complètement et pour toujours une situation grave qui a été le fruit d'un laisser-aller et de faiblesses inconcevables. Il fallait un homme à la fois modéré et ferme, un homme à la fois capable de tact et de cette énergie farouche dont M. Cardé vient de nous donner l'inoubliable exemple. A M. Peyrouton reviendra la lourde charge d'en finir avec le nationalisme tunisien, d'en purger définitivement la Tunisie, d'obtenir pour la colonie française les justes satisfactions qu'elle demande. Nul ne pouvait mieux s'en acquitter. M.

In memoriam

L'an dernier, le 3 septembre, les nombreux amis que comptait Louis de Maniquet-Vaubert, officier de la Légion d'honneur, administrateur-délégué et directeur général de l'Omnium des Mines d'Algérie-Tunisie-Maroc, apprennaient avec une vive émotion que le grand capitaine d'industrie qui s'était fait lui-même, servi par une vive intelligence, venait, à peine âgé de 57 ans, de succomber à la maladie qui le minait depuis la mort de son cher fils Tony.

Ce fut chez tous ses amis de la stupeur et de la douleur, car tous ses amis l'aimaient comme un frère, et nous particulièrement.

Nous n'avons pas voulu laisser passer cet anniversaire sans adresser à sa famille l'assurance que tous dans ce journal nous gardons pieusement le souvenir de leur cher disparu.

L. de P.

Peyrouton doit être et à notre avis sera par un long séjour à Tunis le restaurateur à l'est de l'Algérie de toute l'autorité française. Il en est temps ! »

« M. Peyrouton, Résident général à Tunis est un colonial. A 42 ans, il était gouverneur. Il est depuis trois ans secrétaire général à Alger. Il est donc Nord-Africain. Il a été pendant ces trois ans le fidèle et dévoué collaborateur de notre Gouverneur général qu'il avait connu en Afrique Occidentale. Jamais aucun nuage ne s'est élevé pendant cette confiante et amicale collaboration. M. Peyrouton sera à Tunis « l'homme qu'il faut dans la place qu'il faut ». La tâche qui lui est dévolue est rude. Il lui faut juguler les destouriens, les mettre pour toujours hors d'état de nuire, apporter d'autre part à la colonie française les conseils, apaisements et satisfactions dont elle a besoin. Le nouveau Résident aura pour l'aider dans sa tâche, outre une influence parlementaire de premier ordre, tous les parlementaires algériens qui le connaissent, l'apprécient et sont décidés pour la pérennité de l'établissement français en Afrique du Nord, à l'appuyer de fond. »

« Tunisie. Nous avons enfin un gouvernement qui a choisi parmi les hauts fonctionnaires nord-africains le Résident général à Tunis, M. Peyrouton qui est un colonialist fond depuis trois ans à Alger. Il connaît à fond les hommes et les choses de ce pays. Il a assisté à la révolte morale provoquée par Viollette le néfasté en Algérie. Il est au courant des affaires tunisiennes. Rien ne lui est étranger de ce qui est nord-africain. C'est dire que MM. Daladier et Bonecour ne pouvaient faire un meilleur choix. M. Peyrouton arrivera certainement à Tunis, étant donné la gravité de la situation, avec pleins pouvoirs en toutes matières. Il le faut absolument. De ces pouvoirs, il saura faire, en plein accord avec le Bey très loyaliste de Tunisie, l'usage qui apparaîtra nécessaire. Nous sommes convaincus que dans quelques années, il pourra montrer au gouvernement de la France une Tunisie purgée de ses destouriens, calme, pacifiée et profondément française. »

« Un journal a dit que les députés algériens avaient fait chorus, à propos des vins tunisiens, avec le Midi contre nos frères de Tunis. Erreur. Au contraire, dès la première heure et dès qu'ils ont été déchargés par le vote massif de la Chambre de la menace du contingentement, ils ont marché avec les défenseurs des vins tunisiens. Ils l'ont peut-être fait avec plus de mesures que d'autres. Mais ils l'ont fait. Ils n'ont cessé de dire qu'il fallait traiter la Tunisie comme terre française. Ils ont fait à ce sujet, notre député en particulier, une campagne très serrée. Le résultat n'a pas entièrement satisfait nos voisins. Il est cependant meilleur, bien meilleur que la situation antérieure. Cela dit, il faut, tel est notre avis très ferme, assurer l'avenir du vignoble tunisien puisqu'il est entendu qu'il n'augmentera pas. C'est facile. Il faudra diminuer de 400.000 hectos les contingents étrangers, et les donner à la viticulture tunisienne. »

« Pour donner à nos lecteurs une idée de l'audace, de l'insolence, de l'arrogance incroyables auxquelles en sont arrivés les destouriens de Tunisie, nous avons tenu à

publier quelques extraits, particulièrement suggestifs de leur presse effrontée. Nous aurions pu en remplir plusieurs numéros du *Républicain*. Dans un de ces extraits, on a pu lire : « *Entre le protectorat (la France) et nous' c'est une question de force* ». Non, mais sans blague ! Voyez-vous ces myrmidons, ces poules au bec d'acier comme les appela un bey, voulant se mesurer avec la France qui est aujourd'hui, avec son armée, sa marine, son empire colonial, l'une des plus fortes nations du monde... Je ne conseille pas à ces... chiens kabyles qui aboient de loin de ne pas aboyer ainsi aux chausses de M. Peyrouton. Ils recevront immédiatement la leçon méritée. Il nous sera permis de faire constater à nos lecteurs qu'il a fallu de fameuses défaillances de l'autorité gouvernementale en Tunisie pour que les destouriens en arrivent à ce degré de provocation à l'égard de la France ! Mais voilà que ces temps sont fort heureusement révolus. »

« Tunisie. Nous avons dit qu'une commission constituée par M. Herriot (en 1924) s'occupa aux affaires étrangères des réformes à introduire en Tunisie; que cette commission conclut; que ses procès-verbaux sont au ministère; que la première réforme demandée fut la division de la Tunisie en communes à faire administrer par des assemblées et des municipalités selon le mode métropolitain appliqué depuis 60 ans à l'Algérie. Rien n'a été fait. Nos lecteurs auront appris avec quelque étonnement que la Tunisie n'est pas divisée en communes. En réalité, elles n'existent que dans les villes. Les campagnes ignorent la cellule communale. C'est là une des premières réformes dont le nouveau résident général, M. Peyrouton voudra certainement doter la Tunisie. Ce sera là œuvre excellente... et attendue depuis dix ans ! »

Echos et Nouvelles

S. A. le Bey, possesseur du royaume de Tunis, n'a même pas la franchise postale pour tout ce qui lui est envoyé dans son royaume ou pour ce qu'il envoie lui-même !

On avouera que c'est raide quand toutes les Administrations la possèdent et peuvent envoyer en franchise et recommandés tous les plis, de quelque dimension qu'ils soient, et de n'importe quel poids jusqu'à 3 kilos.

Il y a tout de même une limite qui ne devrait pas être dépassée par le protectorat vis-à-vis du Souverain. Il est vrai que Son Altesse ne se plaint pas, alors !

LA SANTE DE M. MOUCHARD, DIRECTEUR DE LA Cie DU GAZ ET DES EAUX DE TUNIS

Au départ de M. Mouchard dans les derniers jours de juin, nous avons annoncé qu'il avait devancé celui-ci pour aller remettre sa santé dans les bonnes Alpes dauphinoises.

Lorsque tout dernièrement notre excellent confrère la « Dépêche » nous a donné des nouvelles qui, nous voulons l'espérer, sont meilleures aujourd'hui.

C'est le vœu que nous formons et que forme toute la Tunisie, car M. Mouchard est la sympathie faite homme, aussi ne compte-t-il que des amis dans toute la Régence.

DANS LA LEGION D'HONNEUR

Nous adressons nos plus sincères félicitations à M. Renouard, secrétaire de la Cie P.-L.-M. à Paris qui vient de recevoir la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

DANS LE OUISSAM ALAOUITE

Nous adressons toutes nos félicitations à M. Bonnet, chef de cabinet du directeur général de l'Intérieur qui vient de recevoir la croix de commandeur du Ouissam, que M. Lucien Saint a tenu à lui décerner avant son départ du Maroc.

UNE FOIRE-EXPOSITION EN 1934

M. Maillot, le brillant animateur de la 1^{re} Exposition des Arts Ménagers, qui obtint un si grand succès au printemps dernier, se propose de créer une société pour l'organisation de foires afin de renouveler chaque année ce genre de manifestations dans l'intérêt du commerce local. Nous ne pouvons que l'engager dans cette voie et lui souhaiter le succès de la foire de Lyon, Marseille et Bordeaux.

LE DEPART DE M. SAINT DU MAROC

M. Saint, lors de son départ, a reçu de nombreux témoignages de sympathie. Le 29 juillet, la population de Casablanca lui offrait un déjeuner au Roi de la Bière. M. Chapon, dans un discours sobre mais plein de sens et de tact, dit au Résident combien la population de Casablanca regrette de le voir partir. M. Saint fit ses adieux à Casablanca, raconta son œuvre au Maroc et ne craignit point de faire allusion aux défauts qu'on lui reprochait et aux difficultés qu'il légua à son successeur. Cette noble franchise émut vivement l'assistance. Le soir avait lieu une réception à la Résidence Générale. Le surlendemain, le Résident s'embarquait acclamé par toute la population.

A Madagascar comme au Niger et partout, cette taxe existe et nous relevons dans les « Affiches » de Diégo-Suarez que des procès-verbaux ont été dressés contre des bicyclistes pour défaut de plaque d'identité et retard de paiement de la taxe.

J'ai soif d'amour
Je prends une tunisienne.
J'ai encore soif,
Je prends une anisette Licari.

UNE EXCELLENTE REVUE QUI DISPARAIT

La revue bi-mensuelle « Les Phosphates et les Engrais Chimiques » annonçait le 25 juillet qu'elle cessait sa publication et elle en était à sa 4^e année d'existence !

Elle ne disparaît pas tout à fait car elle fusionne avec « L'Industrie Chimique » qui publiera les excellents articles de sa rédaction.

Nous espérons que cette disparition n'est que momentanée et qu'un groupement phosphatier en reprendra la publication si utile à l'agriculture et aux établissements qui s'occupent d'elle.

NECROLOGIE

C'est avec beaucoup de peine que nous apprenons la nouvelle du décès survenu subitement de notre excellent ami M. Rouzard, directeur honoraire du réseau algérien de l'Etat, qui s'était rendu souvent dans la Régence où il comptait de nombreux amis.

A toute sa famille nous adressons nos compliments les plus attristés.

Nous adressons à l'excellent caïd de Soussou Si Abdeljelil Zaouche et à sa famille nos condoléances sincères à l'occasion du deuil qui vient de les frapper dans la personne de Si Abdelhamid Zaouche, leur frère, père et parent.

BREVET TUNISIEN N° 3852

MM. Francesco Carlo Palazzo et Fortunato Palazzo, à Florence (Italie), propriétaires du brevet tunisien d'invention n° 3852, du 10 octobre 1929, relatif à : « Procédé pour la production simultanée de phosphate bicalcique précipité et de nitrates synthétiques », désirent entrer en relation avec les industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation dudit brevet.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20, rue de Russie.

Café Français
HAMMAM-LIF
Consommations de 1^{er} choix
Liqueurs de marque Bière sous pression
Le meilleur accueil est réservé aux clients

BREVET TUNISIEN N° 3378

M. George Samuel Hay, à Londres, propriétaire du brevet tunisien d'invention n° 3378, du 31 mai 1926, relatif à : « Procédé de préparation des émulsions aqueuses stables obtenues avec les mollécules les plus substantielles des hydrocarbures telles que l'asphalte, la graisse minérale, la cire des abeilles, la cérésine et leurs équivalents ainsi que les huiles minérales », désire entrer en relation avec des industriels de Tunisie pour la vente ou la concession de licences pour l'exploitation dudit brevet.

Pour offres ou renseignements, s'adresser à M. Raymond Valensi, ingénieur à Tunis, 20, rue de Russie.

Grande Distillerie Tunisienne G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
SPECIALITE D'AMER ET DE FERNET LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours. — Médaille d'or. — Exposition Universelle de Paris 1900. — Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

Restaurant du Japon

7, Rue Amilcar — TUNIS
Directeur : M. Léonard RIZZO
La direction des cuisines a été confiée à M. LE GAC, ex-chef des cuisines de l'Hôtel d'Argenson, Paris.
Service à la grande carte. — Repas à 8 fr. — Pension 500 fr. demi-pension 300 fr., service non compris.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

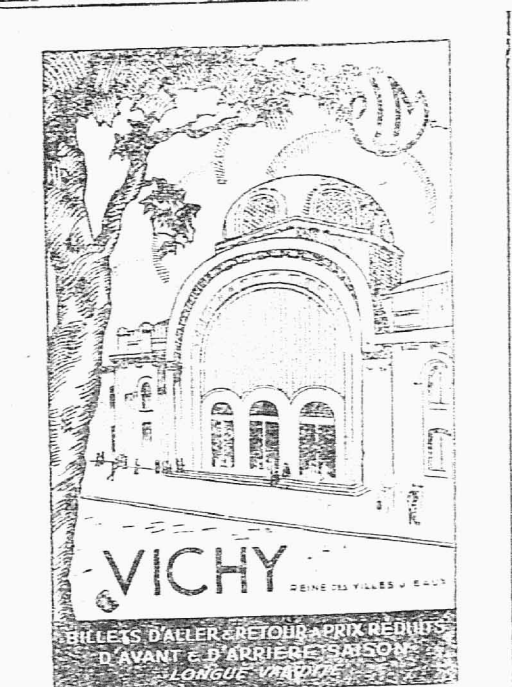
Procédés et Brevets A. NOBEL
PELLET César, agent
DEPOSITAIRE A TUNIS : 16, Rue de Syracuse
Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs. Mèches de mines, 3 tissus goud round — Téléphone 1.39.
Adresse Télégraphique : Pellet — Tunis

L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS « Vacuum Mobiloil »

Marque « GARGOYLE »
Maison A. MODIGLIANI
Agent général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS Tél. : 6.

Compagnie de Navigation Mixte

(Compagnie Touache) Services Maritimes entre Tunis et Marseille
Départ de Tunis le jeudi à 10 h. ; Départ de Marseille le lundi à 12 h. — Arrivée à Marseille le vendredi à 16 h. — Arrivée à Tunis le mardi à 17 h.
Départs supplémentaires de Tunis : les dimanches 2 e 9 juillet ; et de Marseille : les jeudis 21 et 28 Septembre même horaire.
Pour fret et passages s'adresser aux bureaux de l'Agence : 8, rue d'Alger à TUNIS
Les Agents : PEDELUPE & PIETRA



Compagnie Algérienne

Société Anonyme fondée en 1877
Capital : 105.000.000 de Francs entièrement versés
Réserves : 10.000.000 de Francs
Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE DE BOURSE ET DE CHANGE

Comptes de dépôt à vue et à préavis
Dépôts à l'épargne
Escompte et Recouvrement de tous Effets
Crédits de Commerce
Prêts sur Mercanantiles
Envois de Fonds — Opérations sur Titres
Garde de Titres — Souscriptions
Paiement de coupons
Location de compartiments de coffres-forts
Emission de Chèques
et de Lettres de Crédit sur tous Pays

Agences en France et dans toutes les villes et principales localités de l'Algérie et du Maroc et en SYRIE

EN TUNISIE :
Tunis, Béja, Bizerte, Djerba, Gabès, Kairouan, Le Kef, Mahdia, Mateur, Médéjer-el-Bab, Sfax, Sousse, Zarat, Souk-el-Khemis, Sousse, Zarat.

Correspondants dans le monde entier

Station Thermale de Korboos

« SAISON D'ETE »
1^{er} Juin au 1^{er} Octobre, réduction de 50 % sur les tarifs des villas et appartements vides ou meublés des 6 premières catégories et de 25 % sur les 7 et 8^{es} catégories.

Autobus quotidien.
Tarifs et renseignements : 5, avenue de Paris à Tunis; tél. 10-15 et Directeur Exploitation à Korboos, tél. 4.

DEMANDEZ PARTOUT le Rhum Chauvet

JULES CURTELIN ET JEAN CASSAR
Représentants-dépôtaires
4, Rue de Flandres — TUNIS

Placement Or

Sur terrain d'avenir. Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-supérieur par lots de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.
S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 10.49.

MATELASSIER - TAPISSIER

Fourniture de toiles, laine et crin végétal
Réparations de divans et sommiers
FAÇON A DOMICILE
Main-d'œuvre française et soignée

DREYON

SAINT-GERMAIN (Tunisie)
Dépositaire des vins du Domaine de Carnières

Plus que jamais ACHETEZ DU TERRAIN
Pour y faire bâtir ou comme placement....
L'acquisition la plus sûre....
C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site
HAMMAM-PLAGE-LES-PINS
Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hammam-Lif.
Pour renseignements, visiter ou recevoir plan.
Voir ou écrire :
A. Naccache 6, RUE D'ALGER — TUNIS
Téléph. 10.49

Pianos ERARD, PLEYEL & HOFMANN
Les Trois marques mondiales
J. & A. Bembaron
7, Rue d'Italie - TUNIS
N. B. — Etant donné l'importance de nos achats nous vendons nos pianos à des prix défiant toute concurrence.

Comptoir National d'Escompte de Paris
Société Anonyme au capital de 100 millions de Francs entièrement versés
Dépôts à vue et à échéance fixe
(TAUX AVANTAGEUX)
Agence en Tunisie :
TUNIS — BEJA — BIZERTE — MATEUR
MONASTIR — Sfax — SOUSSE
Escompte et Recouvrements
TOUTES OPERATIONS DE BANQUE, DE BOURSE ET DE CHANGE
Location de compartiments de COFFRES-FORTS
— Dépôt de Celles —

Grand Hôtel & G^d Hôtel de France
5, rue Léon Roches
TUNIS
Eau courante Ascenseur
12 appartements avec salle de bain privée
Chauffage central partout
Salle pour noces et banquets
J. EYMON Propriétaire

LE CHAT NOIR
70°
EAU DE COLOGNE
TRIPLE EXTRAIT
Simon TUNIS

Grande Pharmacie du Marché
10, Rue d'Espagne — TUNIS — Tél. 5.85
Paul JARMON, docteur en Pharmacie, Licencié en sciences, ex-chef de Travaux à la Faculté de Médecine de Toulouse.
Pharmacie d'ordonnances : Produits purs. Prix modérés. Livraisons à domicile. Expédition à l'intérieur.
Dépôt Général de la FARINE LAROUSSE

VÊTEMENTS J. BELL
V. DARVAUX réunis
Téléph. 30.55
7, Rue des Belges
TUNIS
Vêtements Civils et Militaires
Rayon spécial de décorations et insignes

PHARMACIE BLOCH
4, Avenue de France, et Rue Al-Djazira
BLOCH Léon Fils
Pharmacien de 1^{re} Classe de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supérieure d'Alger

Maisons recommandées

Artificiers — Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur Rue de Bretagne - Tunis.

Tunisia-Palace, 1^{er} ordre, au centre de Tunis des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres — Cuisine réputée à prix fixe, à la carte — Ascenseur.

Grande Fabrique d'Espadrilles Ripoli Mentero et Garcia — Tél. : 24.17 — 1, Rue Al-Djazira, Tunis — Gros, demi-gros, détail.

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. — M. A. Combray — 5, Rue d'Angleterre et 17, Rue d'Italie (en face la Poste, Tunis).

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », Avenue de France, Tunis — Brami Frères et Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France — 1^{er} ordre — L. de Lacroix, propriétaire — (Soussou-Tunisie).

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cunod — 1^{er} Clinique fondée en Tunisie en 1883, rue Zarkoun — Tunis

Le Gérant : E. LUMBROSO
Imp. GORSSE, BASCONE et MUSCAT

Banque Franco-Tunisienne
des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens.
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue. CINQ et DEMI pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, Rue d'Alger — Tunis.

Garage Victorine
Box particulier - Entretien des autos
12, Rue de Vesoul (à 100^m de l'Av. Jules-Ferry)

Moulins-Concasseurs Bamfords «LE RAPIDE»
MOULINS pour blé, orge, maïs, café, etc...
1.200 références en Tunisie
Essais, devis et renseignements franco sur demande

INDUSTRIA
70 Avenue de Carthage - TUNIS

C^{ie} Générale Transatlantique
Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, r. Es-Sadikia
Départ de Tunis pour Marseille directs tous le samedi matin — Départs de Bizerte pour Marseille les mardis à 17 h.

Office Français Immobilier & Commercial
« ASSURANCES »
(8^e ANNÉE)
28 Rue d'Italie — TUNIS — Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs
Siège Social à Tunis - Succursales à Soussou, Sfax et Bizerte
Agences : Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarat, Ebba Ksour, Nabeul, Djerba

Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et à échéances fixes
Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays.
Ordres de Bourse. Dépôts de Titres. Location de coffres-forts
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES LA NATIONALE
Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle.
« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.
S'adresser pour tous renseignements à
MM. Eugène BESSIS & Fils, Agents généraux
4, av. de France - TUNIS — Téléph. 4.79

MATERIAUX DE CONSTRUCTION B. BISMUTH
Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruss admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
Fers, aciers marchands
Usine d'Agglom. en Ciment à Djebel-Djelloud
ENTREPOT : 8, Rue de Portugal (prolongée)
BUREAUX : Rue Es-Sadikia

DOMAINE DE POTINVILLE
Chaux Hydraulique et Ciments
DÉPOT : au Port (local de la Sté des Chaux et Ciments France-Afrique)
BUREAUX : 29, Avenue Jules Ferry — TUNIS — Tél. 1.7
POTINVILLE, Téléph. N° 3 (Réseau d'Hammam-Lif).